

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 7

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A *Berthoud* une convention a été conclue, prévoyant la journée de neuf heures, le samedi après-midi libre, et un salaire minimum de fr. 1.45 pour peintres et fr. 1.50 pour plâtriers. L'augmentation de salaire est de 30 ct. par heure.

A *Rorschach* le samedi après-midi libre a été introduit. Le salaire à l'heure a été élevé de 15 ct., soit à fr. 1.35 jusqu'à fr. 1.40.

A *Fribourg* une augmentation de 15 ct. du salaire à l'heure a été conclue. La révision du tarif aura lieu plus tard.

Ouvriers du textile. — A l'occasion de la Pentecôte, la fédération du textile annonce qu'elle vient de dépasser les 20,000 membres. Cet accroissement impose une grande tâche à la fédération. Partout ses membres sont en mouvement de salaire. Une grève dans la filature de coton Wenk, à Bäretswil, prit fin par l'obtention de la semaine de 48 heures avec une compensation de salaire fixée au 15 pour cent.

Plus dure est la grève dans la fabrique de tricotages Ryff, à Berne, qui durant ces dernières années s'est particulièrement fait remarquer pour ses misérables salaires.

Ouvriers du textile en fabrique. — C'est avec joie que le journal de la fédération annonce que la section de Bâle a dépassé les 4000 membres. Cette forte augmentation de sociétaires nécessite la création d'un secrétariat local. Nous félicitons cette section de son réjouissant succès qu'il y a peu de temps encore, on n'aurait osé espérer si beau.

Commerce, transport et alimentation. — La fédération a augmenté son effectif en 1918 de 10,371 à 13,064 membres qui se répartissent ainsi: 8448 membres masculins et 4621 féminins. Les groupes les plus forts sont les ouvriers et ouvrières en tabac avec 2237 membres et les vendeuses avec 1343 membres; empaqueteurs et magasiniers avec 1181 et les charretiers avec 1082 membres. Les membres se subdivisent en 21 groupes qui comprennent encore chacun plusieurs métiers.

La lutte pour les 48 heures s'est bien terminée en général dans l'industrie alimentaire. Par contre, de grands obstacles doivent encore être franchis dans les métiers.

Dans la boulangerie une entente a pu être conclue après de longues délibérations; elle prévoit le maintien de la défense du travail de nuit dès le 1^{er} juillet, jour de l'abrogation des dispositions légales prises durant la guerre. La durée du travail doit être successivement diminuée.

Une grève générale à Genève. — Les ouvriers et ouvrières de l'usine Gardy, à Genève, se sont mis en grève; la maison refusant de congédier deux contremaîtres dont les ouvrières surtout avaient à se plaindre de leurs grossièretés. Après plusieurs semaines de grève, les ouvriers renoncèrent à maintenir des revendications touchant aux salaires et à la durée du travail qu'ils avaient formulées après coup pour ne maintenir que celle du renvoi des deux contremaîtres. Un tribunal d'arbitrage, auquel les parties soumirent leur différend, décida que le renvoi de ces deux personnalités ne s'imposait pas. Les ouvriers et ouvrières mécontents refusèrent de se soumettre à cette sentence et l'union ouvrière de la ville, se solidarisant avec eux, décidait une grève générale de solidarité pour le lundi 16 juin. Cette grève générale avait également pour but de protester contre le renchérissement des locations et de manifester en faveur de l'introduction de la semaine de 48 heures. Deux importantes corporations décidèrent

de ne pas participer à la grève générale: Les typographes pour ne pas nuire au mouvement général qui se dessine dans leur fédération pour la réduction des heures de travail en faveur des collègues travaillant à la machine à composer, mais en faisant abandon de leur journée de travail en faveur des corporations en grève. Les employés de tramways votèrent un ordre du jour de sympathie tout en refusant de participer effectivement au mouvement.

La grève générale, à laquelle participèrent surtout les métallurgistes, se déroula calmement, mais, lorsque les ouvriers voulurent le lendemain reprendre leur travail, tous les membres du comité, d'origine Suisse alémanique étaient congédiés. Ce que voyant, leurs collègues cessèrent aussi spontanément le travail et la grève continua dans les usines Gardy, Piccard & Pictet, La Genevoise, La Motosacoche et les établissements Cuénod, à Châtelaine, au nombre d'environ 1500 ouvriers et ouvrières.

Le conflit s'est terminé; les patrons ayant consenti à verser aux ouvriers renvoyés des indemnités de renvoi de fr. 250.— à fr. 350.—. Le 10 pour cent des grévistes seulement étaient syndiqués.



Mouvement syndical international

Allemagne. Les fédérations adhérent à la commission générale ont dépassé à fin avril les *quatre millions* de membres. A la fin du 3^{me} trimestre 1918 les fédérations syndicales allemandes comptaient 1 million 415,452 membres. Jusqu'à la fin de l'année, elles atteignirent un total d'environ 2 millions. A fin janvier 2½ millions, à fin février 3 millions, et dès lors, ses rangs s'augmentèrent d'un nouveau million. Si son développement se continue dans les mêmes proportions, il est probable qu'au congrès syndical qui se tiendra en juin à Nuremberg, le cinquième million sera atteint.

Des 50 fédérations, celle des métallurgistes compte à elle seule 1 million 6993 membres. 10 autres en possèdent de 100,000 à 400,000 (ouvriers de fabrique 400,000, ouvriers des transports 272,000, ouvriers du bâtiment 270,000, cheminots 250,000, ouvriers sur bois 222,043, ouvriers du textile 210,669, mineurs 200,000, ouvriers de communes 166,115, ouvriers de campagne 150,000 et employés de commerce 135,000).

Italie. Le congrès des ouvriers de la terre qui s'est tenu à Bologne s'est affirmé comme une manifestation révolutionnaire du prolétariat agricole tendant à la socialisation. Un élément politique s'y est mêlé aussi par l'envoi d'un télégramme de protestation au président du conseil contre la reconnaissance de Koltchak. L'organisation technique de l'Oeuvre des combattants y fut vivement critiquée parce qu'il tend à créer un morcellement exagéré de la propriété. Le congrès adopta un ordre du jour réclamant la révision de la loi sur les accidents du travail et un autre « invitant le gouvernement à tenter un essai de socialisation en créant un grand domaine collectif comprenant toutes les terres de l'Etat, des œuvres religieuses et des terres incultes que l'on devra exproprier. »

